



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

A Paris, le 16 octobre 2023

SIGNATURE DU CONTRAT STRATEGIQUE DE FILIERE BOIS

*entre Marc Fesneau, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire,
Christophe Béchu, ministre de la Transition écologique
et de la Cohésion des territoires,
Agnès Pannier-Runacher, ministre de la Transition Energétique,
Roland Lescure, ministre délégué chargé de l'Industrie,
Patrice Vergriete ministre délégué au Logement
et
les acteurs professionnels de la filière bois*

La forêt et l'industrie du bois sont au cœur des défis de la transition écologique et de souveraineté. Avec France 2030, grâce aux projections pertinentes du Contrat Stratégique de Filière Bois (CSF Bois), l'Etat investit massivement pour développer les industries du bois, industries vertes par excellence, mais aussi pour renouveler la ressource forestière et l'adapter au changement climatique.

Les matériaux bois, notamment dans le domaine de la construction qui représente plus de 50% de la valeur ajoutée de la filière bois nationale, seront un élément essentiel de la décarbonation de l'économie à travers la valorisation sur le long terme du bois issu des forêts françaises, et le stockage durable de carbone que cela permet.

Avec cette promotion de tous les usages du bois, et le déploiement des conditions juridiques et financières incitatives réunies par le Gouvernement, tous les maillons de la filière bois se sont rapidement engagés pour augmenter leur offre en capacité et en gamme.

L'ensemble des acteurs de la filière a su se saisir des dispositifs de France Relance et de France 2030 pour engager un choc d'investissement (de plus de 2,2 Md€): avec notamment plus de 260 M€ dédiés au renouvellement forestier pour 45 000 hectares de forêts, 450 M€ pour la transformation de bois d'œuvre, l'autonomie énergétique, la performance énergétique et le séchage du bois. A date, ce sont plus de 50 lauréats des dispositifs France 2030 qui ont fait l'objet de décisions de financement.

Ces investissements offrent des solutions « Net Zéro Carbone » : pour décarboner les usages des secteurs du bâtiment, de la logistique et des biens de consommation à

partir de la ressource forestière et en prolongeant le stockage du carbone depuis la forêt jusque dans les produits bois.

Dès 2021 les résultats de la filière sont très encourageants, avec la création constatée de 20.000 emplois par rapport à 2019.

Ce sont plus de 3 milliards d'euros d'investissements supplémentaires qui seront nécessaires d'ici 2030 dans la seule chaîne de valeur du bois construction pour passer de 6,5 à plus de 9 millions de m³ de bois dans les bâtiments, par la construction et la rénovation.

Désormais, la planification écologique de la forêt vise une amplification des actions sur un temps long. L'implication du CSF bois sera une des clés de réussite.

Un premier contrat stratégique 2014-2017 a permis à la filière de travailler collégialement pour mieux se structurer et dépasser des contraintes d'ordre technique, réglementaire ou organisationnel.

Ce troisième contrat porté de manière interministérielle fixe désormais quatre priorités :

- 1. La transition écologique ;**
- 2. La réindustrialisation, la souveraineté et la compétitivité ;**
- 3. L'innovation et la digitalisation ;**
- 4. Le développement des compétences et de l'attractivité.**

Pour répondre à ces priorités, le CSF Bois fixe plusieurs objectifs :

- Agir durablement pour adapter les forêts, maintenir leur vitalité, soutenir le rôle de puits de carbone et produire du bois d'œuvre ;
- Développer la part du bois dans la rénovation-réhabilitation des bâtiments ;
- Amplifier le rôle de la filière forêt bois dans les stratégies de neutralité carbone ;
- Mettre en place un outil de filière pour scénariser les flux matière et carbone ;
- Poursuivre la montée en charge et la relocalisation de l'appareil de transformation du bois, soutenir sa compétitivité pour l'ensemble des usages du bois ;
- Contribuer à sécuriser les approvisionnement matière de la filière.